

**Directive**

***weltwärts –***

Projets de rencontre extrascolaires  
dans le contexte de l'agenda 2030

Ministère fédéral de la Coopération  
économique et du Développement  
Bonn, le 30 juin 2016

## Sommaire

1	Préambule.....	3
2	Objectifs et principes de financement généraux .....	4
3	Partenaires du projet.....	5
4	Types de projets .....	7
4.1	Projets d'échange de jeunes .....	7
4.2	Projets et mesures d'accompagnement .....	9
4.3	Projets modèles.....	10
5	Concept pédagogique technique .....	10
6	Modalités de demande et financement.....	12
7	Déroulement administratif .....	14
8	Références .....	15

### Editeur :

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement  
Division 112, Engagement civique ; weltwärts ; Engagement Global  
Dahlmannstr. 4, 53 113 Bonn

# 1 Préambule

En septembre 2015, l'« agenda 2030 pour le développement durable » a été adopté lors du sommet des Nations Unies à New York. Conçu comme un pacte pour l'avenir du monde, il devra contribuer à permettre à tout un chacun dans le monde de vivre dans la dignité. Ses objectifs sont de favoriser la paix et de contribuer à ce que toute personne puisse vivre dans des conditions de liberté et dans un environnement intact. L'agenda 2030 est porté par l'esprit d'un nouveau partenariat mondial : il ne s'agit plus de classer en « donateurs » et « récipiendaires » ou « premier » « second » et « tiers monde » mais d'avoir une approche de responsabilité commune envers les personnes et la planète. Les 17 objectifs de développement de l'agenda (objectifs de développement durable/ODD) associent le principe de durabilité et le développement économique, écologique et social. La lutte contre la pauvreté et la durabilité sont donc réunis ici dans un seul agenda.

Pour faire avancer la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2030, il est nécessaire de disposer d'instruments appropriés. Une rencontre et un échange réfléchis sont susceptibles de rendre tangibles les perspectives différentes du Sud et du Nord. Un dialogue équitable pourra susciter une prise de conscience et un engagement face aux défis mondiaux et permettre de définir des options envisageables.

La création d'espaces d'apprentissage global permet aux jeunes de prendre conscience du fait qu'ils sont à la fois des individus actifs au niveau mondial et qu'ils font partie d'un groupe agissant au niveau mondial. Ils sont donc capables d'informer et de devenir des citoyennes et citoyens actifs d'une société mondialisée de plus en plus interconnectée et interdépendante (« citoyenneté mondiale ») et de prendre des responsabilités.

L'Afrique est notre continent voisin et la priorité de la coopération allemande au développement. Les pays du continent se caractérisent par une population jeune et croissante. En créant l'initiative germano-africaine pour la jeunesse (Deutsch-Afrikanische Jugendinitiative (DAJ)), le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement met ainsi l'accent sur la jeunesse, les partenariats transnationaux et le dialogue. Le développement des programmes d'échange et du service volontaire avec les pays du continent africain est un instrument important pour y parvenir. Il s'agit en outre de renforcer les structures de partenariat au niveau opérationnel. Durant la phase pilote prévue jusqu'en 2019, le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement se concentrera donc dans cette directive s'agissant de l'initiative germano-africaine pour la jeunesse, sur le soutien des mesures d'échange et de rencontre avec des pays africains.

Le besoin de créer cette nouvelle ligne de soutien du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement a été identifié dans le cadre de processus de dialogue avec des acteurs de la société civile qui ont été amorcés par l'initiative germano-africaine pour la jeunesse. La présente directive *weltwärts – projets de rencontre extrascolaires dans le contexte de l'agenda 2030* a également été élaborée en intégrant des organismes de la société civile s'occupant de mesures d'échange et de rencontre pour les jeunes.

La mise en œuvre de la ligne de soutien s'effectue dans un partenariat associant le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, Engagement Global et la société

civile.

## **2 Objectifs et principes de financement généraux**

### **Objectifs**

La ligne de soutien vise à renforcer et à soutenir des champs d'action de la société civile.

La ligne de soutien favorise la mise en place d'une action commune et d'une sensibilisation pour une intégration dans un contexte mondial au niveau local. Les échanges thématiques ou liés à un projet contribuent à la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable. Ils sont basés sur la mise en place et le développement d'un échange non formel (c.à.d. extrascolaire) axé sur la pédagogie de la diversité quant au contenu et à l'organisation et concernent un échange de jeunes entre l'Allemagne et les pays de la « liste des bénéficiaires d'aide publique au développement », la finalité éducative étant l'apprentissage global.

La directive contribue à promouvoir activement et durablement un « être-ensemble » global.

Cette directive s'adresse tout particulièrement aux jeunes qui n'étaient pas ou peu concernés jusqu'à présent par d'autres programmes de soutien à la jeunesse et à l'éducation en matière de politique de développement.

### **Objectifs pour les partenaires du projet**

- Mettre en place et renforcer les partenariats mondiaux dans un esprit de réciprocité
- Renforcer les structures d'échange de jeunes non formel
- Renforcer et qualifier des multiplicatrices et multiplicateurs de l'échange de jeunes de la société civile
- Mettre en place et développer des structures de participation dans le domaine de l'encadrement des jeunes, de la formation des jeunes et de la politique de développement

### **Objectifs pour les participants**

- Encourager les processus de connaissances et d'apprentissage
- Permettre des rencontres personnelles, se faire une idée des situations, du cadre de vie, et de la société respective
- Mettre en place et développer des réseaux et les intégrer aux processus globaux
- Contribuer à l'acquisition de compétences et aptitudes essentielles dans l'esprit d'une citoyenneté mondiale telles qu'avoir une réflexion critique, se faire une idée différenciée de « l'autre » ou apprendre à respecter des perspectives différentes
- Octroyer une plus grande autonomie aux individus et aux groupes (« empowerment »)

- Inciter à s'engager à plus long terme sur les questions de politique de développement globales et tournées vers l'avenir

Les objectifs doivent être atteints par la mise en place de processus de dialogue, coopérations et réseaux entre tous les participants du Sud et du Nord. Des jeunes, multiplicatrices et multiplicateurs ainsi que d'autres personnes indirectement impliquées par les projets y participent dans cet esprit.

Les échanges et rencontres des participants sont virtuels (sur internet p. ex.) et réels à partir de la préparation et durant toute la durée du projet et au-delà. La rencontre personnelle n'est pas l'objectif principal, il s'agit plutôt d'une période de mobilité qui constitue l'un des éléments du projet global.

### **Objectifs et principes de financement généraux**

Les principes suivants s'appliquent à tous les projets soutenus :

- Esprit de partenariat : les partenaires du projet conçoivent toutes les phases du projet sur un pied d'égalité. Ils vivent la réciprocité et s'efforcent de changer de perspective dans un échange et un dialogue permanents.
- Participation de tous : les groupes cibles participent à la conception et à l'élaboration du programme. Le projet offre systématiquement un espace de liberté pour des possibilités d'aménagement auto-organisées.
- Équilibre : le nombre de participants, la durée des rencontres et la répartition des tâches des partenaires doivent être équilibrés.
- Évaluation : des éléments d'évaluation sont utilisés durant tout le processus. Leurs résultats sont pris en compte pour optimiser la suite du projet.
- Diversité : des jeunes de toutes les catégories sociales sont ciblés. Les besoins spécifiques de certains groupes cibles (en raison du genre, de l'origine, du handicap, etc.) sont pris en compte lors de la réalisation du programme.
- Durabilité : les aspects sociaux, mais aussi écologiques et économiques de la durabilité sont pris en compte dans la mise en œuvre du projet. Les partenariats sont renforcés au-delà des rencontres personnelles. Le projet est réalisé en ménageant les ressources et en tenant compte des aspects environnementaux

## **3 Partenaires du projet**

Les partenaires du projet agissent dans la perspective des objectifs de cette ligne de soutien et contribuent activement et durablement à leur réalisation. Ils contribuent par leur projet à mettre en œuvre l'agenda 2030 pour le développement durable. Tous les partenaires du projet impliqués disposent de la compétence technique, des ressources humaines et organisationnelles ainsi que

d'expériences à l'étranger et de connaissances linguistiques leur permettant de mettre en œuvre les dispositions de la ligne de soutien et de les assumer. Ils concluent avec un ou plusieurs partenaires du Sud ou du Nord un **partenariat demandeur** dans lequel les partenaires s'engagent à concevoir, réaliser et évaluer ensemble le projet. Les mesures peuvent être tout aussi bien réalisées avec plusieurs partenaires du projet dans un seul pays que de façon multilatérale avec des partenaires de plusieurs pays (voir le point 6).

Comme le prévoit leur partenariat demandeur, les partenaires du projet endossent ensemble la responsabilité globale de la mesure. La notion de partenariat demandeur repose sur une inégalité structurelle et financière. Elle est notamment due aux conditions budgétaires et administratives qui permettent uniquement aux partenaires allemands de déposer une demande formelle.

Dans ce contexte, le partenariat demandeur se concrétise par la transparence, la participation et la production commune de documents :

- a. Transparence de tous les processus essentiels : les concepts, programmes, demandes et justificatifs de l'utilisation des fonds doivent être coordonnés avec tous les partenaires. Dans cet esprit, la production des documents suivants relève d'une responsabilité mutuelle:
  - une **demande** commune
  - un **concept pédagogique technique** autour d'un thème ou d'un projet qui décrit en détail la mise en œuvre des différentes phases du projet, ses objectifs et méthodes (voir le point 5)
  - un **budget prévisionnel et plan de financement**
  - un **concept de sécurité et de gestion de crise**
  - la représentation de l'**évaluation** au cours du déroulement global du projet
  - les **justificatifs de l'utilisation des fonds**
- b. Procédure de participation : l'opinion et la perspective des partenaires du projet doivent être intégrées de manière institutionnalisée dans toutes les phases du projet et dans le cadre de toutes les procédures essentielles.
- c. Mise en place et renforcement des structures partenaires : les partenaires ne présentant pas encore les conditions nécessaires pour participer aux mesures d'échange devront en acquérir la capacité par des échanges, informations et qualifications.
- d. Par ailleurs, la responsabilité des partenaires du projet est partagée en ce qui concerne les tâches suivantes :
  - examiner en temps voulu et garantir l'obtention des **titres de séjour (visas)** requis

pour la mesure

- fournir des informations relatives aux **mesures de prévention en matière de santé** et à la **couverture d'assurance** (accident, maladie et droit d'indemnisation) et assurer le respect des indications
- assurer **l'organisation** de la mesure. Il s'agit notamment des procédures de sélection des participants et d'assurer l'hébergement, les repas et la planification du voyage

Le partenaire de projet allemand est en outre juridiquement responsable de la mise en œuvre et de la gestion financière vis-à-vis du bailleur de fonds.

## **4 Types de projets**

Dans le cadre de cette ligne de soutien, les types de projets suivants sont éligibles :

### **4.1 Projets d'échange de jeunes**

La notion d'« échange de jeunes » se réfère à une rencontre aller et retour non formelle (extrascolaire) intégrée dans des phases de préparation et de suivi. Durant les phases de préparation et de suivi, un échange et un contact intenses entre les groupes partenaires a lieu via différents canaux de communication. À cet égard, l'idée d'apprentissage global et d'éducation au développement doivent être prioritaires (voir également le concept 159 du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement « Information et relations publiques en matière de politique de développement »).

#### **Participants**

Dans un esprit de diversité, cette ligne de soutien devra être ouverte à un grand nombre de participants potentiels. Les discriminations personnelles et structurelles seront combattues.

Tous les adolescents et les jeunes ayant leur domicile fixe ou leur résidence permanente en Allemagne ou dans un État concerné par l'échange (pays partenaire) peuvent participer aux rencontres de jeunes non formelles.

La composition des groupes participant à la rencontre est déterminée par les partenaires en concertation afin d'assurer le succès de la mesure. Les participants doivent pouvoir communiquer verbalement directement entre eux.

Les participants doivent avoir 16 ans révolus au début du projet et ne doivent pas dépasser en général l'âge de 30 ans. Dans les cas suivants, une participation de personnes ayant de 14 ans révolus à 35 ans est possible, elle doit être expliquée dans la demande et le justificatif de l'utilisation des fonds :

- lorsqu'un groupe dont les membres sont restés pratiquement les mêmes est déjà constitué avant le début de la mesure
- lorsque dans un cas individuel, des raisons personnelles sont des arguments en faveur d'une participation
- lorsqu'une prise en charge appropriée des participants mineurs est garantie

Sont éligibles les projets des pays impliqués auxquels participent au moins 5 et au plus 10 participants par groupe, plus les personnes responsables. La relation entre les participants et les responsables du groupe doit être équilibrée et correspondre à l'âge des participants et au caractère du projet.

Dans certains cas justifiés, des écarts concernant la taille du groupe sont possibles avec l'accord du bailleur de fonds.

### **Direction du groupe**

Le partenariat demandeur doit s'assurer que les personnes accompagnantes responsables disposent de la compétence nécessaire pour diriger des échanges internationaux de jeunes. Lors des rencontres de groupes comportant des jeunes mineurs, la personne accompagnante doit être en mesure de remplir les obligations légales en matière de surveillance du partenaire du projet au sens de la loi allemande sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse (KJHG). La direction du groupe doit être assurée par les mêmes personnes durant toute la durée du projet. Elle constitue un exemple pour les participants dans son travail d'équipe en partenariat et dans le cadre de l'échange interculturel.

### **Durée et lieux de séjour**

Les projets peuvent durer au maximum 24 mois au cours d'une période de trois années civiles. Durant cette période, il faudra mettre en œuvre une rencontre aller et une rencontre retour, y compris la préparation et le suivi. Les rencontres personnelles doivent avoir une durée minimum de 14 jours et ne pas dépasser 30 jours. Le nombre de journées de projet et les jours sans programme durant les phases de rencontres personnelles doivent être équilibrés par rapport à la durée totale du séjour et aux conditions sur place. Les journées de projet sont des jours consacrés à des mesures de réflexion de fond et méthodiques sur le thème du projet choisi ou à des activités de réflexion et de promotion du travail en équipe.

La rencontre s'effectue en général sur le lieu de vie de l'un des groupes concernés. Les dérogations nécessitent une justification suffisante ainsi que l'approbation du bailleur de fonds.

Indépendamment de cela, des excursions dans le pays partenaire ayant un lien avec le thème de la rencontre sont possibles si la situation sécuritaire n'y fait pas obstacle.

Les partenaires du projet dans le pays concerné doivent prendre des dispositions appropriées pour les phases de préparation et de suivi d'une rencontre personnelle. La préparation et le suivi doivent être proportionnés au groupe cible, au pays visité, aux partenaires du projet, à la durée



prévue, au déroulement et à la configuration pédagogique des deux rencontres. Il est possible d'avoir recours à des prestations d'Engagement Global et d'autres organismes en soutien d'une préparation et d'un suivi effectués de façon autonome.

## **4.2 Projets et mesures d'accompagnement**

Les projets et mesures d'accompagnement sont en premier lieu destinés à améliorer la qualité de l'échange de jeunes, la mise en place d'autres projets ainsi que l'effet souhaité sur la politique de développement ainsi que le profil de la directive. Ils peuvent faire l'objet d'une demande à titre de projets indépendants ou de mesures individuelles dans le cadre du projet d'échange.

Les priorités du soutien accordé sont les suivantes :

- Amélioration de la qualité des projets réalisés dans le cadre de la directive
- Mesures de coopération et de mise en réseau des partenaires du projet étrangers et allemand ainsi que des acteurs allemands et étrangers
- Qualification spécifique et formation des professionnels participants dans le cadre de la directive. L'accent thématique sera en particulier mis sur les thèmes transversaux « esprit de partenariat » et « image différenciée de l'Allemagne et de l'Afrique » dans le contexte de l'échange de jeunes
- Production de matériel destiné à l'assurance de la qualité ou au perfectionnement de méthodes et concepts de programmes de rencontre et d'échange de jeunes internationaux dans l'esprit de la présente directive
- Projets susceptibles de contribuer à accroître l'intérêt porté aux programmes d'échange de jeunes entre des partenaires allemands et africains
- Projets qui contribuent à toucher de nouveaux groupes cibles jusqu'à présent peu ou pas du tout concernés par des programmes de service volontaire ou d'échange axés sur le développement
- Manifestations organisées par de futurs partenaires du projet en Allemagne et dans un pays partenaire
- Rencontres des partenaires du projet en vue d'évaluer, de préparer et de mettre en œuvre des projets dans le cadre de la directive ainsi que pour mettre en place les structures de partenariat. Dans les projets soutenus, les participants sont des collaboratrices et collaborateurs à plein temps, à temps partiel ou à titre bénévole actuels ou futurs des organismes partenaires ou des acteurs qui coopèrent sur un projet. Dans ce contexte, les dispositions décrites dans la présente directive concernant la taille du groupe, les catégories d'âge et la durée de la rencontre ne s'appliquent pas ; néanmoins, une durée minimum de cinq journées de projet doit être respectée

### 4.3 Projets modèles

Il est possible de soutenir des formats d'échange particuliers pour tous les groupes cibles, échanges et autres initiatives via ce type de projet. Ils se distinguent par leur caractère innovant. Il s'agit de projets limités dans le temps dont les résultats sont applicables à d'autres partenaires du projet ou qui présentent un intérêt particulier pour un encadrement international des jeunes dans une perspective de développement (développement, expérimentation, vérification et perfectionnement de méthodes et conceptions, mise en place de structures telles que des réseaux ou coopérations. Il convient d'assurer l'évaluation des projets modèles ainsi que leur documentation/publication.

Pour les projets modèles importants, le bailleur de fonds peut requérir les avis techniques de tiers ainsi qu'un accompagnement scientifique.

Le nombre de participants minimum et maximum ainsi que le nombre minimum de journées de projet ne s'applique pas aux projets modèles. Il convient de garantir une préparation et un suivi adéquats, un accompagnement professionnel et de tenir compte des principes de financement, et en particulier du principe d'esprit de partenariat. Il revient au bailleur de fonds de décider au cas par cas du soutien et de son montant sur la base d'une demande de projet détaillée comprenant un budget provisionnel et plan de financement.

## 5 Concept pédagogique technique

Toute demande de projet doit être accompagnée d'un concept pédagogique technique. Il s'agit là de l'un des éléments clés du partenariat demandeur qui est élaboré conjointement par les partenaires du projet. Il permet de mettre en lumière la façon de planifier et de mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique et de permettre l'apprentissage global. Le concept pédagogique technique doit permettre de constater par ailleurs la contribution pour la mise en œuvre des objectifs dans l'esprit de la présente directive.

Le concept tient compte de ces critères dans les différentes phases du projet :

- a) Préparation du projet global et de la rencontre d'ouverture
- b) Rencontre d'ouverture dans le pays partenaire ou en Allemagne
- c) Phase intermédiaire (suivi de la rencontre d'ouverture et préparation de la rencontre retour)
- d) Rencontre retour - inversement au point b - en Allemagne ou dans le pays partenaire
- e) Suivi de la rencontre retour et du projet global

La **préparation** a) de la rencontre personnelle du projet porte non seulement sur la préparation concrète du contenu mais aussi et surtout sur l'apprentissage global et sur le rapport avec les objectifs dans l'esprit de la présente directive. La préparation comprend également une introduction aux cadres de vie respectifs, des informations relatives aux mesures de prévention

nécessaires en matière de santé et à la protection sanitaire ainsi qu'à la situation sécuritaire dans le pays d'accueil. Par ailleurs, il est expressément souhaité que les participants présentent activement le projet au public durant la phase de préparation.

Un contact régulier et un échange de tous les participants sur le groupe partenaire s'effectuent via les moyens de communication disponibles, par un échange régulier par mail notamment. Ceci est décrit dans le concept pédagogique technique. Ce contact virtuel doit être démarré au moment de la préparation.

**Pendant les rencontres** b) et d) dans le pays d'origine respectif des partenaires du projet, le travail commun sur un thème donne aux groupes partenaires la possibilité d'une part de faire connaissance et d'autre part de réfléchir ensemble sur des problèmes mondiaux. Sur le plan du contenu, les deux phases de rencontre prolongent la préparation et le suivi. Le choix des méthodes utilisées durant la rencontre est adapté aux groupes cibles et aux contenus et prend également en compte d'autres aspects si besoin est. Des **phases de réflexion** sont prévues durant les rencontres afin d'analyser et de traiter les expériences faites jusqu'à présent. C'est également l'occasion de recueillir l'opinion de tous les participants et de procéder à un affinement pour les phases suivantes de la rencontre et l'ensemble du projet.

Dans la **phase intermédiaire** c) – entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> partie des rencontres – le suivi de la rencontre d'ouverture et la préparation de la rencontre retour sont liés. Une analyse structurée des défauts et l'optimisation des processus structurels et contenus des programmes par le partenaire du projet qui s'ensuit sont également effectuées durant cette phase.

La phase de **suivi** e) offre aux participants la possibilité d'exposer ce qu'ils ont vécu et appris, de discuter et d'ancrer cela dans un contexte global. Le changement de perspective et la réflexion sur les expériences sont au centre du suivi. Le feedback des participants est pris en compte dans l'évaluation de l'ensemble du projet. Il s'agit en outre de faire ressortir comment et dans quelle mesure les expériences glanées au cours de l'ensemble du projet peuvent continuer d'être utilisées pour mettre en œuvre les objectifs dans l'esprit de cette directive. Il est expressément souhaité que les groupes participants transportent leurs expériences dans la société en tant que multiplicateurs et fassent profiter le plus grand nombre de personnes possible des effets du projet. Ceci doit être documenté. Le **travail commun à plus long terme** des groupes participants sur les problématiques de fond ou sur des projets de formation non formels pendant la durée du projet et au-delà contribue tout particulièrement à remplir les objectifs de cette directive et devrait être renforcé dès la conception du projet.

La ligne de soutien est ouverte à une multitude d'idées de projets, elle vise à soutenir un éventail aussi large que possible d'initiatives de la société civile. Ne sont pas soutenus :

- a. Les projets d'organismes publics
- b. Les projets tournés vers l'enseignement religieux ou l'enseignement d'une conviction particulière

- c. Les projets ou partenaires du projet qui ne respectent pas la diversité des modes de vie et croyances religieuses des êtres humains
- d. Les projets d'échange à caractère commercial
- e. Les projets qui n'apparaissent pas en premier lieu comme un moyen mis en œuvre pour l'échange et la compréhension mais qui s'apparentent notamment aux secteurs du tourisme, des achats, des mesures d'infrastructure, de la construction ou de la rénovation d'immeubles.

## **6 Modalités de demande et financement**

Sont éligibles les projets faisant l'objet d'une demande dans des partenariats demandeurs entre des partenaires de projet d'Allemagne et de pays de la « liste des bénéficiaires d'aide publique au développement » des pays et territoires en développement. Le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement se réserve le droit d'établir des priorités (voir le préambule).

Il convient de respecter les avertissements aux voyageurs du ministère fédéral des Affaires étrangères ou d'autres restrictions sécuritaires correspondantes.

Les projets multilatéraux impliquent le partenaire allemand ainsi que plusieurs partenaires d'un ou de plusieurs pays de la « liste des bénéficiaires d'aide publique au développement ». Ces projets se déroulent en Allemagne et dans l'un des pays d'origine des partenaires impliqués. Il est possible d'avoir recours exceptionnellement et dans des cas justifiés, après consultation du bailleur de fonds, à des partenaires de projet ou participants d'autres pays.

Les partenariats demandeurs peuvent bénéficier d'un soutien par le biais du partenaire de projet allemand si ce dernier remplit les conditions suivantes :

- a) Le siège du partenaire demandeur est en République fédérale d'Allemagne
- b) Le partenaire demandeur présente un justificatif de la personnalité juridique d'une personne morale et de son caractère non lucratif (selon les lois allemands)
- c) Le partenaire du projet est en mesure d'assurer la mise en œuvre technique, financière et administrative du projet
- d) Des concepts et structures adéquats pour la sécurité des participants et en cas de crise sont présentés
- e) Le modèle du partenaire du projet correspond aux principes d'un encadrement des jeunes international et axé sur le développement

Les partenaires du projet ayant déjà rempli les critères décrits aux point a) à e) dans le cadre d'un

autre programme administré par Engagement Global peuvent faire l'objet d'une vérification simplifiée.

Si le partenaire demandeur remplit ces conditions, la vérification de fond s'effectue sur la base de la description du projet et du concept pédagogique technique.

Si un partenaire de projet allemand ne peut pas remplir toutes les exigences du point de vue technique, des ressources humaines et organisationnel et financier pour réaliser seul le projet, il peut toutefois réaliser des projets dans le cadre de la directive en coopération avec d'autres partenaires de projet. Pour ce faire, il convient de passer un accord contractuel avec un autre partenaire de projet allemand qui remplit les critères susmentionnés. En pareil cas, les deux partenaires de projet profitent et apprennent mutuellement grâce aux effets de synergie.

Les partenaires de projet appartenant à une association peuvent postuler par le biais de leur confédération / consortium / groupe d'intérêt. Pour ce faire, il faut qu'un accord de coopération correspondant réglant les détails de la procédure ait été passé avec le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement.

### **Principes de financement généraux**

Les projets peuvent être soutenus par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement sous forme d'aides non remboursables en vue de la promotion de projets par un financement partiel (ne pouvant pas dépasser **75 % des dépenses totales**)<sup>1</sup>. L'aide est octroyée sur la base d'un contrat de subvention de droit privé (y compris le budget provisionnel et plan de financement) entre Engagement Global gGmbH (bailleur de fonds) et le partenaire de projet allemand (point 7). Les dépenses engagées au cours des deux rencontres, mais aussi les dépenses pour un accompagnement pédagogique approprié, la préparation et le suivi ou liées aux relations publiques et à la documentation du projet peuvent être soutenues dans le cadre de la ligne de soutien. Seules sont éligibles les dépenses encourues dans le cadre de la mise en œuvre du projet et vérifiables. Les dépenses suivantes peuvent par exemple être prises en compte :

- Frais de télécommunication
- Documentation
- Assurance responsabilité civile, accidents et maladie
- Hébergement, repas, locations de salles
- Dépenses de voyage, de transport et pour les visas
- Dépenses en matériel, interprétariat et traduction
- Honoraires et dépenses de personnel
- Dépenses administratives raisonnables

---

<sup>1</sup> Par coûts totaux du projet, on entend toutes les dépenses appropriées et vérifiables en Allemagne et dans le pays partenaire ou dans les pays partenaires, qui seront engagées ou qui l'ont été lors de la préparation, de la réalisation et du suivi du projet.

Dans certains cas, il est possible de prendre en compte un soutien particulier des coûts, p. ex. pour les jeunes handicapés (notamment pour les frais de transport supplémentaires et une infrastructure adaptée aux besoins des personnes handicapées sur place) ou en cas de besoins pédagogiques accrus pour encadrer des jeunes peu instruits.

Une **contribution propre correspondant à au moins 25% des dépenses totales** doit être assurée par les partenaires du projet. Le financement de la contribution propre peut se faire à travers des ressources tierces dans la mesure où il ne s'agit pas de fonds issus du budget fédéral allemand. Elles doivent être mentionnées dans la demande de subvention.

En vue de constituer des communautés de donateurs et de collecter des dons par des manifestations, les groupes concernés peuvent être activement impliqués sur une base volontaire. Ceci est décrit dans le concept pédagogique dans l'optique de la participation et du renforcement de l'initiative propre des participants.

Un **budget prévisionnel et plan de financement** doit être joint à la demande. Des modèles sont mis à disposition dans les formulaires de demande.

Dans les projets bilatéraux et multilatéraux, seules les dépenses des partenaires de projet allemands et des pays de la « liste des bénéficiaires d'aide publique au développement » sont subventionnées. Les dépenses d'autres participants ne sont pas éligibles ; elles doivent être financées par des fonds propres ou des ressources tierces. Dans des cas exceptionnels, elles peuvent être reconnues comme contribution propre avec l'autorisation du bailleur de fonds.

Le budget prévisionnel et plan de financement lie le demandeur quant au résultat global. Les dépenses supplémentaires par rapport à la planification sont financées par des fonds propres des partenaires du projet. Une diminution des dépenses ou une augmentation des recettes réduisent d'autant l'aide accordée.

Vous trouverez d'autres indications et recommandations pour établir les demandes et justificatifs de l'utilisation des fonds sur le site internet d'Engagement Global.

## **7 Déroulement administratif**

La gestion financière et administrative du programme de soutien est assurée par Engagement Global gGmbH en tant que destinataire initial sur la base d'une décision d'octroi de l'aide du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement. Les partenaires demandeurs déposent une demande commune conformément aux délais publiés par Engagement Global gGmbH dans l'une des langues de travail officielles de l'UE. Pour les demandeurs déposant une demande dans ces langues, une traduction en allemand sera effectuée avec des fonds d'Engagement Global. C'est sur cette base qu'Engagement Global fournit au ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement une recommandation quant à l'aide.

Une fois que la décision d'aide du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement est prise, Engagement Global gGmbH passe des contrats de droit privé avec le

partenaire de projet allemand sur la base de la demande de projet et des fondements juridiques régissant les subventions aux articles 23 et 44 du règlement financier fédéral, aux dispositions administratives les concernant et aux annexes ANBest-P. Les modifications conceptuelles et financières doivent être communiquées dans les plus brefs délais à Engagement Global gGmbH. Les violations de cette directive, le non-respect des conditions de subvention conformément à l'accord contractuel conclu entre ENGAGEMENT GLOBAL gGmbH et le bénéficiaire de subventions peuvent entraîner des demandes de remboursement ou le retrait des subventions.

### **Droit légal**

Cette directive ne confère aucun droit légal à un soutien, et ce même si des projets similaires ou semblables ont déjà été soutenus par le passé.

### **Droit de vérification**

Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, la Cour fédérale des comptes et Engagement Global gGmbH ont le droit de vérifier le projet et l'utilisation de l'aide en participant au projet sur place, en consultant les livres de comptes et les justificatifs ou par des enquêtes sur place, ou de les faire vérifier par des personnes mandatées en fonction des besoins.

Le bénéficiaire doit tenir à disposition les documents nécessaires et fournir les renseignements requis. Tous les documents nécessaires doivent être conservés pendant cinq ans à compter de la fin du projet à des fins de vérification, ceci sans préjudice de délais de conservation éventuellement plus longs prévus par d'autres dispositions.

### **Entrée en vigueur**

La présente directive – *weltwärts – Projets de rencontre extrascolaires dans le contexte de l'agenda 2030* – entre en vigueur le 30/06/2016.

## **8 Références**

Les annexes suivantes ne font pas partie intégrante de la directive. Elles servent d'orientation pour la demande, la réalisation et la facturation des projets. Elles sont par ailleurs destinées à expliquer le texte de la directive et à proposer des outils de travail.

- Le règlement financier fédéral (*Bundeshaushaltsordnung*)
- Les dispositions générales annexes pour les subventions de soutien à des projets (ANBest-P)
- La « liste des bénéficiaires d'aide publique au développement » des pays et territoires en développement respectivement en vigueur
- Le concept 159 du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement « Information et relations publiques en matière de politique de développement »

Les documents suivants dans leur version respectivement en vigueur sont mis à disposition sur le site internet d'Engagement Global :

- Le glossaire sur la directive « *weltwärts – Projets de rencontre extrascolaires dans le contexte de l'agenda 2030* ».
- Les explications d'Engagement Global sur le concept pédagogique technique et les exigences qualitatives dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « *weltwärts – Projets de rencontre extrascolaires dans le contexte de l'agenda 2030* ».
- Le guide d'emploi des fonds dans le cadre de la directive « *weltwärts – Projets de rencontre extrascolaires dans le contexte de l'agenda 2030* ».
- Un modèle de cofinancement entre Engagement Global et le demandeur responsable